

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'ancienne ferme sise 11, Hauptstrooss à Ehner se caractérise comme suit :

La ferme sise au n°11 est implantée au croisement des voies Calmus- Schweich et Septfontaines-Ehner. Le petit hameau d'Ehner remonte au moins au XIII^e siècle. Au sud il est bordé par un coteau boisé qui s'étend de Saeul jusqu'à Kräizerbuch et au nord s'étendent des champs où coulent à 500m-1,5km le Hasselbaach et le Schwébech. Le hameau a connu des hauts et des bas concernant sa population et le nombre d'immeubles. Ainsi, sur la carte de Ferraris (1771-1778) on reconnaît deux grandes fermes, une chapelle et plusieurs petites constructions. Sur le premier plan parcellaire ils ne restent que les deux fermes et la chapelle. Puis, au milieu du XIX^e siècle, une troisième ferme est érigée. Ces quatre constructions forment le hameau d'Ehner jusqu'au début du XXI^e siècle lorsque des maisons d'habitation sont construites.

La ferme (GEN) sise au n°11, Hauptstrooss s'est développée au fil du temps. En effet, il y avait des constructions à cet endroit depuis au moins le XVIII^e siècle, tel que visible sur la carte de Ferraris (1771-1778). Il reste des vestiges de certains murs, dont notamment un mur avec des encadrements jumelés typique pour le XVII^e/début XVIII^e siècle. Des bâtiments étaient encore en place à cet emplacement jusque dans les années 1960/1970. Les immeubles en place de nos jours ont été érigés juste à côté des immeubles plus anciens. Ils semblent tous dater des environs de 1832. Cette date est inscrite sur la clé de voûte de l'entrée et elle est formée par des ancrages sur la façade postérieure. Sur le premier plan parcellaire de 1824 (version conservée aux Archives nationales de Luxembourg) ces bâtiments ne sont pas encore en place, et sur la version conservée par l'Administration du Cadastre et de la Topographie la maison et les annexes sont inscrites telles que visibles sur le plan cadastral actuel¹.

De nos jours, il s'agit d'une ferme dispersée (Streuhof) (TYP) qui se développe autour d'une cour intérieure. La grande maison d'habitation est implantée au fond de la cour. Elle est flanquée à sa droite par une petite annexe. En face, une annexe un peu plus grande, ferme la cour du côté septentrional. Une autre annexe, de taille modeste, est implantée en perpendiculaire devant la maison et ferme la cour vers la rue et vers le grand jardin / pré qui se trouve sur la gauche de la maison. Le jardin est entouré par un mur de clôture en pierre.

La façade principale de la maison se divise en quatre travées d'ouvertures et s'élève sur deux niveaux, partiellement surélevés par le niveau de cave. La façade postérieure se divise de manière régulière en six travées d'ouvertures et s'élève sur deux niveaux sur un niveau de cave. Le gabarit

¹ Il faut savoir que sur le premier plan parcellaire (Urkadaster) des modifications ont été inscrites et superposées jusqu'aux environs de 1850.

assez imposant de l'immeuble est complété par une grande toiture à croupettes. Les encadrements des baies en pierre sont sobres, sans décorations, ce qui est typique pour cette période de construction (AUT/ PDR). Seulement l'encadrement de l'entrée est mis en valeur par quelques éléments de décor tels que le pourtour chanfreiné, la clé de voûte ou l'entablement (AUT/PDR).

A l'intérieur, la maison a conservé une très grande partie de sa structure bâtie, de même que divers éléments historiques tels que des portes en bois avec des chambranles en bois ou des encadrements en pierre, des revêtements de sol en bois (des parquets plus élaborés au rez-de-chaussée et plus simples, mais pas moins intéressants, à l'étage) ou encore un escalier en bois qui se distingue par le fait qu'à partir du palier il se divise en deux volées (AUT/PDR).

La ferme est un important élément et témoin du hameau d'Ehner. En effet, ce dernier se caractérise par ses trois grandes fermes historiques implantées dans le paysage. L'ampleur de la ferme résulte non seulement de l'espace disponible mais aussi du bon rendement dû aux bonnes terres, comme dans le reste du canton de Redange (TLP/LHU).

L'ensemble de la ferme, comprenant aussi bien les immeubles que le jardin et les murs de clôture, présente d'un point de vue historique et architectural un intérêt public à être protégé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), Typologie (TYP), période de réalisation (PDR), typicité du lieu ou du paysage (TLP), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU)

La COPAC émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'ancienne ferme sise 11, Haaptstrooss à Ehner, y inclus le mur d'enceinte (no cadastral 70/624). Les membres proposent d'analyser également la chapelle (no cadastral 204/191), le terrain ayant abrité l'ancienne chapelle disparue ainsi que la croix de chemin située à proximité en vue d'une éventuelle protection nationale.

Présent(e)s : Almedina Becirovic, Alwin Geimer, André Schoellen, Anicet Schmit, Christine Muller, Gaetano Castellana, Jean-Claude Welter, John Voncken, Marc Schoellen, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Régis Moes, Silvia Martins.

Luxembourg, le 14 décembre 2022